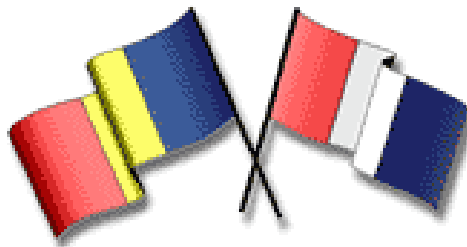


Réalisé avec le soutien exceptionnel de
StrateGEst Europe Consulting, Lyon, France
www.strategest.fr / (+33) 04 78 08 97 06



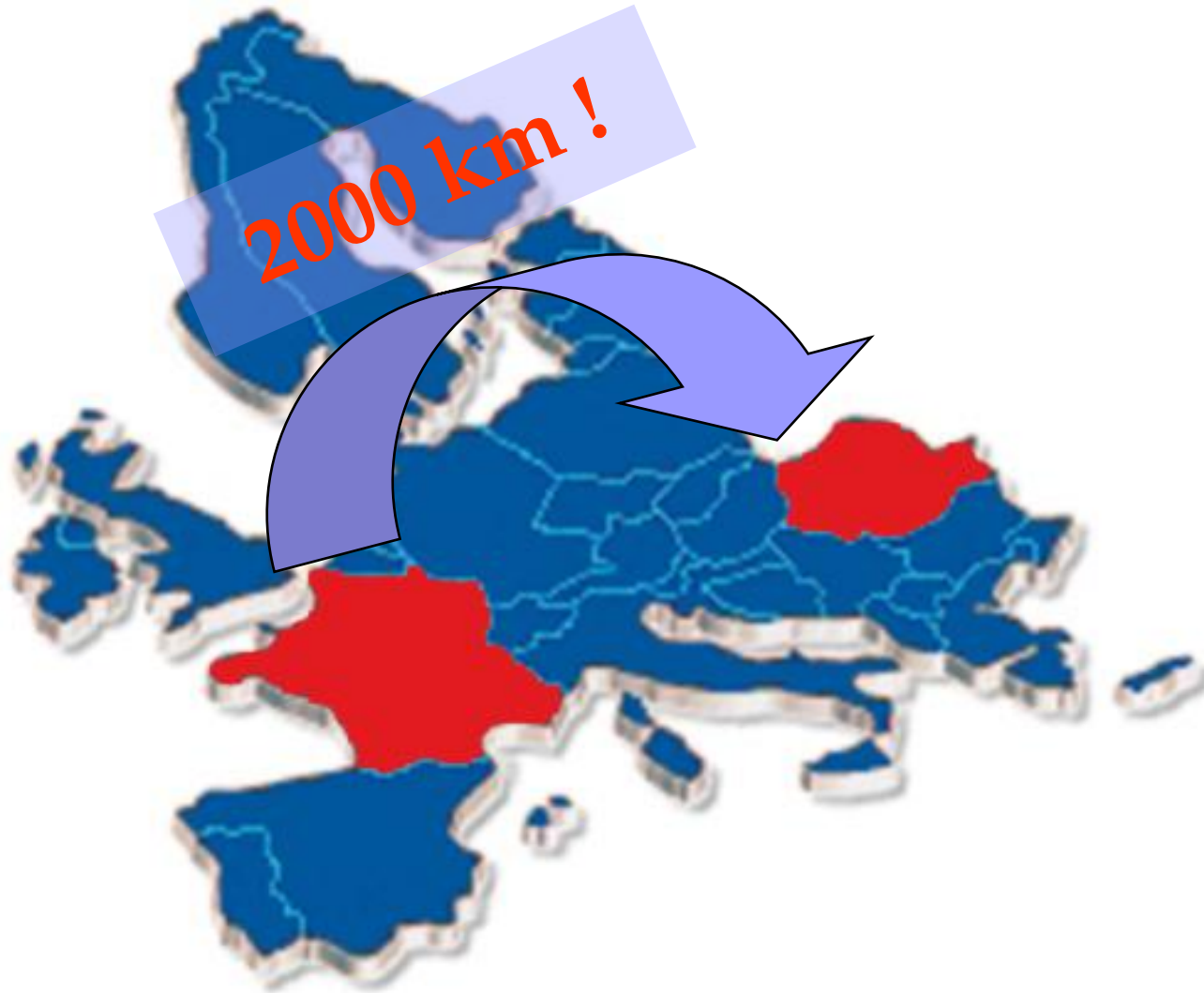
La Roumanie Projets et financements dans l'environnement

Opportunités pour les entreprises françaises



www.investir-roumanie.com – mars 2007

Un pays européen



Membre de l'UE

Membre de l'OTAN



- Membre de l'UE à partir du 1er janvier 2007 ;
- Pays de frontière de l'UE avec l'ancien espace soviétique (CEI : Moldavie, Ukraine) – plateforme logistique ;
- Implantation de bases opérationnelles américaines permanentes à partir de 2007 ;
- Pays membre de l'OTAN.

Politique(s) et gouvernement



- La Roumanie dispose de 35 euro-parlementaires à Strasbourg, étant le 7^{ème} pays le mieux représenté parmi les 27 membres de l'UE ;
- La Roumanie dispose de 1 commissaire européen (portefeuille du multilinguisme) ;
- La Roumanie est une république à caractère parlementaire, mais le gouvernement canalise les décisions politiques par ses fortes attributions de proposition normative et d'exécution ;
- Entre 2007 et 2013, la Roumanie recevra des fonds européens de plus de **30 milliards d'euro**, dont **19,66 milliards d'euro** en tant que fonds structurels et de cohésion.

Macroéconomie



- Population (2006) : **22,30** millions d'habitants
- PIB (2006) : **79,17** milliards \$
- Croissance économique (2006) : **+ 9 %**
- Structure de l'économie (2006) :
 - Agriculture : **10,1 %**
 - Industrie : **34,7 %**
 - Services : **55,2 %**
- Main d'œuvre (2006) : **9,33** millions
- Inflation (2006) : **6,8 %**
- Taux du chômage (2006) : **4,5 %**
- Salaire mensuel net moyen (2006) : **~ 250 euro**
- Partenaires commerciaux (2006) :
 - Exportations : Italie 19,4 %, Allemagne 14,0 %, Turquie 7,9 %, **France 7,4 %**
 - Importations : Italie 15,5 %, Allemagne 14 %, Russie 8,3 % **France 6,8 %**

Fiscalité

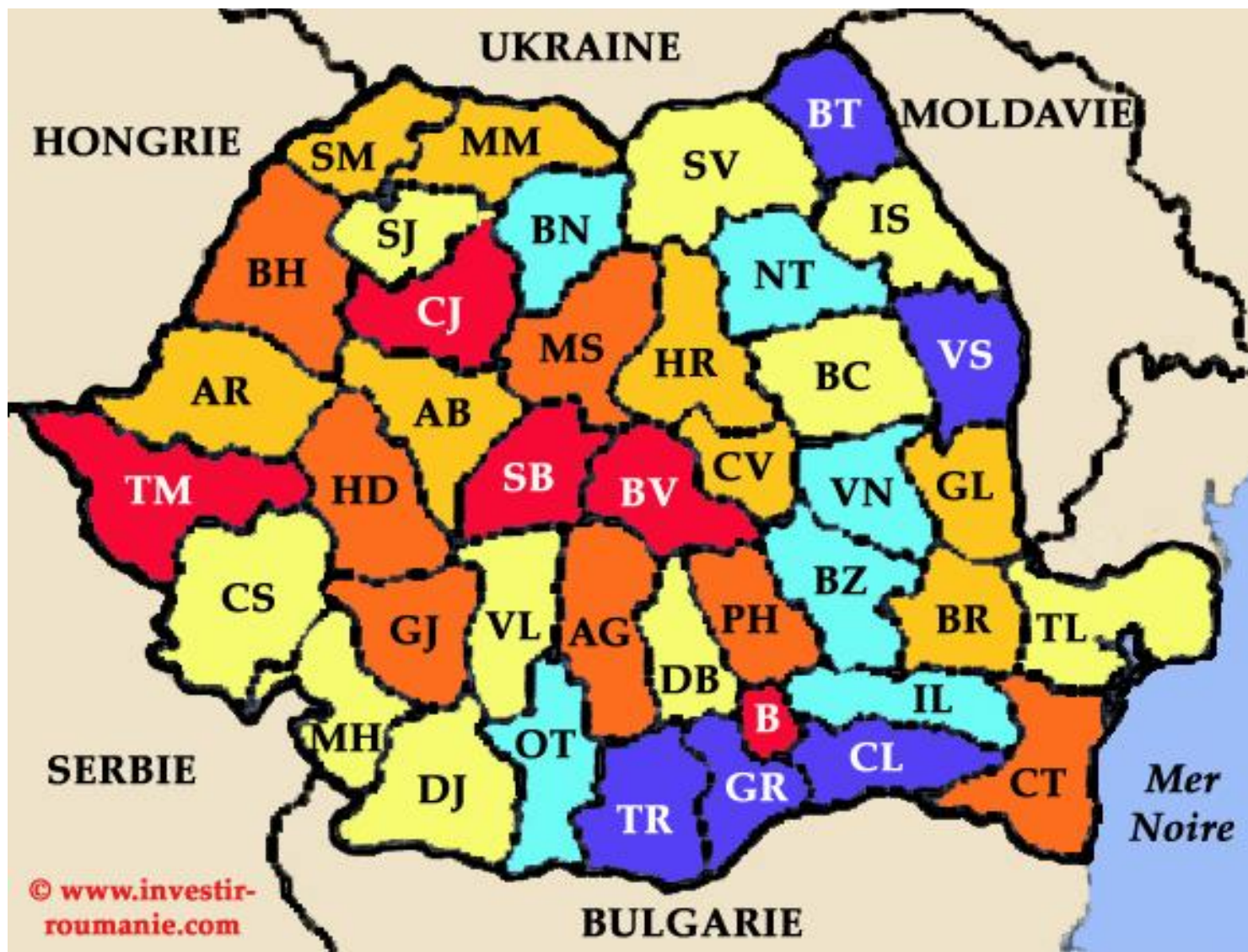


- Nouveau Code fiscal : en vigueur au 1er janvier 2005 ;
- TVA : **19 %** (des taux réduits de **5 %** existent essentiellement pour les médicaments et les fournitures du système d'éducation) ;
- Impôt sur les sociétés : **2 %** du C.A. ou **16 %** du profit (taux unique) ;
- Impôt sur les dividendes : **16 %** ;
- Impôt sur les revenus des particuliers : **16 %** (taux unique) ;
- Remboursement à l'employeur de **50 %** des coûts de la formation professionnelle ;
- Charges sociales (~**49,5 %** - réductions futures prévues) :
 - À la charge du salarié : ~ **17 %** ;
 - À la charge de l'employeur : ~ **32,5 %**.
- Facilités pour les investissements français en Roumanie :
 - Convention bilatérale de non double imposition de 1974 (réactualisée en 1990) ;
 - Protection des investissements étrangers: loi roumaine de 1997.
- Fiscalité sur la propriété agricole : négligeable ;
- Fiscalité sur les transactions immobilières : en cours d'alignement sur la valeur de **16 %**.

Géographie administrative



Un tissu économique inégal



- Zones sous-développées
- Zones faiblement développées
- Zones partiellement développées
- Zones de développement normal
- Zones de développement accéléré
- Zones très développées

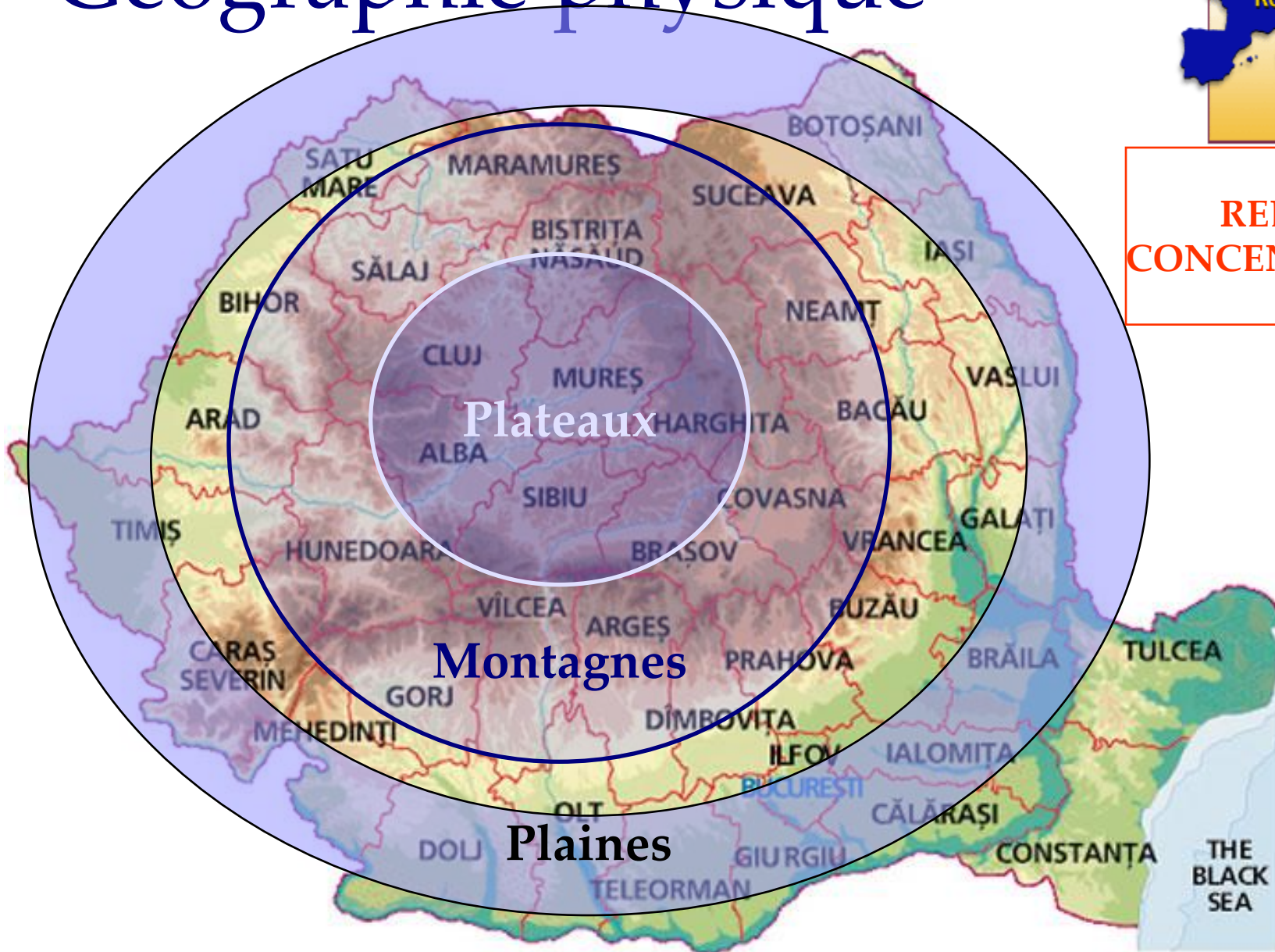
Axes de développement



Géographie physique



**RELIEF
CONCENTRIQUE**



La Roumanie et ses priorités en matière d'environnement



- Principaux problèmes environnementaux auxquels se confronte la Roumanie aujourd'hui :
 - Pollution des sols (pesticides, produits pétrochimiques et toxiques) et des nappes phréatiques ;
 - Pollution des eaux à cause des déversements industriels abusifs : cours d'eau, lacs, Delta du Danube, la Mer Noire ;
 - Erosion des versants et des côtes par déforestation et glissements des strates supérieures ;
 - Désertification suite à des sécheresses prolongées (Sud).
- Depuis 1989 la Roumanie a alloué progressivement de plus en plus de fonds pour la mise à niveau environnementale. Toutefois, les fonds européens attendus après l'adhésion à l'UE seront un vrai saut qualitatif en la matière (effet de « **boost** »).



La Roumanie et ses engagements en faveur de l'environnement (1/4)

- Niveau international (traités internationaux auxquels la Roumanie est partie par signature et ratification) : Pollution atmosphérique, Pollution atmosphérique – Substances organiques polluantes persistantes, Changement climatique, Changement climatique – Protocole de Kyoto, Désertification, Espèces en danger, Modifications de l'environnement, Déchets à risque, Loi de la mer, Protection de la couche d'ozone, Pollution par les navires, Deltas ... ;
- Niveau régional (autour du Danube et de la Mer Noire) : membre de la Commission internationale pour la Protection du Danube, membre de la Commission de la Mer Noire etc. ;
- Actualité : Promoteur de la Déclaration d'Intensification de la Coopération visant la Protection des Eaux du bassin du Danube et de la région de la Mer Noire (Bucarest, 23 février 2007, signée par 16 pays + Commission européenne).



La Roumanie et ses engagements en faveur de l'environnement (2/4)

- La Roumanie dispose d'un Ministère de l'Environnement et de la Gestion des Eaux : il s'est proposé de dépenser **29,3 milliards d'euro** d'ici fin 2018 :
 - La plupart des projets seront réalisés par des sociétés privées contractant directement avec les administrations locales qui géreront les budgets respectifs : le mécanisme a été déjà essayé dans le cadre de 10 investissements dont le montant a été supérieur à **320 millions d'euro** et qui ont visé des alimentations en eau potable, des extensions du réseau de canalisation, la construction de stations d'épuration ou de gestion des déchets ;
 - ~ 34 % des fonds seront d'origine communautaire (PHARE, ISPA, SAPARD, Fonds structurels etc.), le reste des financements gouvernementaux roumains et d'autres financements internationaux (Banque mondiale etc.).



La Roumanie et ses engagements en faveur de l'environnement (3/4)

- Ce programme jusqu'à 2018 prévoit notamment :
 - **19 milliards d'euro** seront alloués aux différents travaux d'infrastructure dans le domaine de la gestion de l'eau : canalisations et stations d'épuration, consolidation de digues et protection de la falaise du littoral de la Mer Noire ;
 - **15 milliards d'euro** sont prévus, pour des alimentations en eau, des canalisations et des stations d'épuration ;
 - **2 milliards d'euro** pour faire respecter la directive européenne sur les substances nocives ;
 - **2 milliards d'euro** pour se rendre conformes à la directive relative aux nitrates ;
 - **500 millions d'euro** seront dépensés pour stopper l'érosion côtière du littoral roumain.



La Roumanie et ses engagements en faveur de l'environnement (4/4)

- Normes communautaires : 90 % de la transposition des normes constituant l'acquis communautaire dans la législation roumaine est déjà réalisée ;
- Les fonds communautaires commencent juste à être débloqués et certains programmes sont encore à élaborer/finaliser d'un point de vue méthodologique et opérationnel au niveau du Ministère et autres autorités ;
- Début 2007, la Roumanie a élaboré et soumis à l'approbation de la Commission européenne un **Programme Opérationnel Sectoriel (POS) – « Environnement »** définissant la stratégie et les priorités nationales en la matière entre 2007 et 2013.



Les objectifs et la structure du POS – « Environnement » roumain 2007 – 2013 (1/3)

- Budget total prévisionnel : **5,5 milliards d'euro**, dont **4,5 milliards d'euro** financements non remboursables de l'UE et **1 milliard d'euro** contribution du gouvernement de la Roumanie ;
- 50 projets sont déjà en train d'être élaborés, avec un accent sur les secteurs de la gestion des eaux et des déchets, et représenteront environ **3 milliards d'euro** ;
- Une série de projets vise à assurer l'eau potable dans les localités à plus de 100 000 habitants : ainsi, d'ici 2013, environ 213 sites urbains bénéficieront de réseaux étendus d'approvisionnement en eau potable.

Les objectifs et la structure du POS – « Environnement » roumain 2007 – 2013 (2/3)



- Les 50 projets en cours d'élaboration et qui représentent environ **3 milliards d'euro** comprennent les enveloppes suivantes :
 - **2,7 milliards d'euro** seront destinés aux programmes d'infrastructure et du management de l'eau ;
 - **882 millions d'euro** seront destinés au management des déchets;
 - **229 millions d'euro** pour la construction de centrales thermiques dans les villes ;
 - **171 millions d'euro** pour le management de la nature ;
 - **270 millions d'euro** pour le développement et à la réhabilitation de l'infrastructure dans la zone côtière.



Les objectifs et la structure du POS – « Environnement » roumain 2007 – 2013 (3/3)

- Les chapitres du POS – « Environnement » et les destinataires des fonds respectifs :
 - 1. Eau potable et canalisations – les administrations locales ;
 - 2. Déchets – les administrations locales ;
 - 3. Réhabilitation des systèmes municipaux de thermoélectricité dans les zones les plus polluées - les administrations locales ;
 - 4. La protection de la nature – les administrations locales ;
 - 5. Prévention et réponse aux désastres naturels – L'Administration nationale des « Eaux Roumaines ».
- Entre 2007 – 2009 : environ **1,7 milliards d'euro** seront dépensés pour des travaux de défense contre les inondations, de collecte de torrents, ainsi que pour divers installations et équipements d'avertissement.

Implémentation de la directive 91/271/CEE sur l'épuration des eaux usées des villes, modifiée par la directive 98/15/CE



■ Que prévoit la directive :

- Les Etats membres de l'UE doivent disposer d'installations de collection et d'épuration des eaux usées dans toutes les localités de plus de 2 000 habitants selon des normes qui varient en rigueur avec la taille des localités ;
- Epuration primaire : dans certaines zones marines ;
- Epuration secondaire (phase biologique) : dans les localités de moins de 10 000 habitants ;
- Epuration tertiaire (séparation supplémentaire) : dans les zones qualifiées de « sensibles » et les localités de plus de 10 000 habitants.



Situation actuelle en Roumanie au regard de la directive 91/271/CEE (1/2)

Calcul en habitants équivalents	Nombre localités	Total habitants	% total de la population
2 000 – 10 000 h.	2 346	~ 10,2 millions	39 %
10 000 – 150 000 h.	241	~ 7 millions	27 %
Plus de 150 000 h.	22	~ 9,6 millions	34 %
TOTAL	2 609	~ 26,8 millions	100 %

■ Des **2 609** localités que comporte la Roumanie, **320** ont des systèmes de canalisation et **340** ont des stations d'épuration. Seulement **2** systèmes de canalisation sont actuellement en conformité avec la directive 91/271/CEE et **11** systèmes d'épuration disposent d'une conformité limitée au 2^{ème} niveau d'épuration.

Situation actuelle en Roumanie au regard de la directive 91/271/CEE (2/2)



Système de canalisation en système diviseur	Système de canalisation en système unitaire	Système de canalisation en système mixte	Système de canalisation en système combiné	Total localité disposant de système de canalisation
211	11	88	10	320

Stations d'épuration mécanique	Stations d'épuration mécano-biologique	Stations d'épuration mécano-bio-chimique	Stations d'épuration mécano-chimiques	Total localité disposant de système d'épuration
112	212	10	6	340



Implémentation de la directive 99/31/CE concernant la mise en décharge des déchets

■ Que prévoit la directive :

- Une gestion écologique des déchets et notamment des endroits où ils sont stockés ;
- La fermeture et l'écologisation des sites de stockage non-conformes ou présentant des risques écologiques ;
- La Roumanie a obtenu différentes périodes de transition pour atteindre le standard communautaire. Ces périodes s'étendent jusqu'en 2017 ;
- 2017 est préconisée comme étant l'année où la Roumanie pourra commencer le recyclage des ordures ménagères par incinération (faible valeur calorique par rapport au reste de l'UE, humidité, investissements nécessaires très conséquents).



Situation actuelle en Roumanie au regard de la directive 99/31/CE

En milieu urbain

Nombre de sites de stockage conformes	Nombre de sites non-conformes qui seront fermés	Nombre de sites écologiques qui devront être construits (estimation) – collecte municipale et/ou zonale
~ 20 (au 31/12/2006)	251 (jusqu'en 2017)	~ 70 (jusqu'en 2009)

En milieu rural

Les 2 686 communes de Roumanie disposent à l'heure actuelle d'une surface de stockage propre de jusqu'à 1 hectare par commune. De manière globale, ces sites de stockage sont non-conformes à la directive 99/31/CE. Ils seront fermés et écologisés jusqu'en juillet 2009. Les déchets provenant du milieu rural seront alors collectés et déchargés dans des sites écologiques zonaux.